



DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL  
DÉFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL  
DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL

THE WORLDWIDE MOVEMENT FOR CHILDREN'S RIGHTS



OCTOBRE 2019

# 42<sup>ÈME</sup> SESSION CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME RESUME

9 - 27 SEPTEMBRE 2019

# 02 PALESTINE

## MISE À JOUR ORALE PAR LA HAUTE COMMISSAIRE MICHELLE BACHELET, SUR LA COMMISSION D'ENQUÊTE DE GAZA ET DES TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS

La Commission d'enquête a enquêté sur les violations du droit international lors de manifestations civiles à grande échelle dans les TPO, y compris Jérusalem-Est, constatant que de graves violations ont continué, y compris lors de la manifestation à Gaza. Les manifestations restent en grande partie pacifiques, bien qu'à de nombreuses reprises des attaques aient été lancées vers les forces israéliennes, qui ont utilisé des gaz lacrymogènes, des balles en caoutchouc, des canons à eau, des dispositifs sonores ainsi que des tirs réguliers à balles réelles contre des manifestants. 13 Palestiniens, dont 5 enfants, ont été tués, deux garçons ont été tués le 6 septembre. Rien n'indiquait que les enfants et autres personnes présentaient une menace imminente à la vie des soldats israéliens alors que le recours à la force létale se limite aux cas où elle est strictement nécessaire et avec proportionnalité, dans le cas contraire, cela équivaut à privation arbitraire de vie. En vertu du droit international, l'Israël a l'obligation de mener des enquêtes appropriées sur les décès et blessures survenus durant les manifestations, mais rien n'indique qu'elles soient menées. De nombreux enfants sont présents chaque semaine à la barrière de séparation et sont exposés à des niveaux inacceptables de violence, tandis que l'Israël porte la responsabilité principale des homicides, il a aussi été mentionné que peu d'efforts sont menés par les organisateurs et les autorités à Gaza pour empêcher les enfants de voyager vers la barrière. Les enfants ne devraient jamais être victimes de violence ni être encouragés à participer à la violence.

## DÉBAT GÉNÉRAL SUR LE POINT 7

Une multitude de questions ont été soulevées par des délégations, telles que l'augmentation de la violence des colons à l'égard des Palestiniens, la démolition de logements palestiniens, le recours à des sanctions collectives et la détention arbitraire. Il a été souligné qu'en vertu du droit international la colonisation est illégale. Au cours de sessions précédentes, la question de la pertinence du point 7 a été soulevée, toutefois les délégations qui ont pris la parole ont exprimé leur soutien envers ce point qui devrait être maintenu tant que le conflit n'aura pas été résolu. DEI a fait une déclaration au nom de DEI-Palestine dénonçant les crimes et les violations israéliens alors que leurs forces continuent de tuer et de mutiler des enfants palestiniens.

# 03 LES QUESTIONS DU GENRE

## RÉUNION-DÉBAT ANNUELLE SUR L'INTÉGRATION D'UNE PERSPECTIVE DE GENRE TOUT AU LONG DES TRAVAUX DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME ET DE SES MÉCANISMES

Il y a plus de dix ans, le CDH a adopté la résolution 6/30 pour intégrer systématiquement une perspective de genre dans les travaux du Conseil et de l'ensemble du système de l'ONU. Le débat a porté sur la parité en tant qu'élément clé de l'égalité des sexes et sur la manière dont elle contribue à l'intégration d'une perspective de genre dans les travaux du CDH et de ses mécanismes. La session a également analysé les initiatives pour les assemblées sensibles au genre qui ont le potentiel de conduire à des changements efficaces au sein du Conseil.

**Kate Gilmore, Haut-Commissaire adjointe aux Droits de l'Homme de l'ONU**, a déclaré que les mécanismes du CDH, y compris les procédures spéciales, ont amélioré notre compréhension des dimensions relatives au genre dans les violations des droits de l'homme. À cet égard, les travaux du Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes et du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles sont fondamentaux. Les Commissions d'Enquête et les Missions Exploratoires ont consigné des preuves sur la façon dont les conflits et les crises ont des impacts différents pour les femmes et les filles, les garçons et les personnes LGBTI. Il reste encore d'importants défis à accomplir pour mettre fin à l'impunité.

**Mme Caitlin Kraft-Buchman, fondatrice de Women@TheTable**, a averti que de nombreuses recommandations du CDH n'ont pas été mises en œuvre, en raison d'un manque de volonté politique de procéder à un changement structurel. Elle a rappelé la nécessité de parité pour l'élection des candidats aux postes de Président, de Bureau du CDH, d'Organes de Traités et mandats de Procédures Spéciales.

**Mme Elizabeth S. Salmón, Présidente du Comité Consultatif du Conseil des Droits de l'Homme**, a demandé ce qui justifie la surreprésentation des hommes dans les institutions. Elle a conseillé d'assurer l'équilibre entre les sexes lors de l'élection des candidats du Comité Consultatif du CDH, avec des procédures électorales basées sur des mesures de transparence et de non-discrimination.

Une déclaration orale a été faite par Plan International, en collaboration avec DEI et Terre des Hommes - Fédération Internationale, au nom de l'Alliance de Plaidoyer pour les Filles (Girls Advocacy Alliance ou GAA), une initiative visant un monde dans lequel toutes les filles jouissent de l'égalité des droits et des chances. La GAA a déclaré qu'un défi important reste à relever pour intégrer une perspective d'âge dans le travail du CDH, y compris assurer la participation des filles et des jeunes femmes dans la prise de décisions.

## 04

## DIALOGUE INTERACTIF AVEC LA RAPPORTEUSE SPÉCIALE SUR LES FORMES CONTEMPORAINES D'ESCLAVAGE

La Rapporteuse Spéciale a souligné que 15 millions de personnes sont sujettes au mariage forcé, pour la plupart ce sont des filles, tandis qu'en 2016, une victime d'esclavage sur quatre était un enfant, et 98 % des femmes et des filles soumises au travail forcé ont été victimes de violence sexuelle.

Le risque de mariage forcé et servile, y compris l'esclavage sexuel, augmente dans les sociétés où il existe un déséquilibre persistant entre les sexes souvent en raison d'avortements sélectifs en fonction du sexe de l'enfant.

## LES FAMILLES DANS UN MONDE EN MUTATION : LES POLITIQUES VISANT À PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET LES DROITS DE L'HOMME DES FEMMES ET DES FILLES

Pendant cet événement parallèle, Shara Razzavi d'ONU Femme Femmes a souligné que les familles jouent un rôle décisif en ce qui concerne les droits des femmes et des filles. Les familles sont des domaines où les femmes et les filles ont une sécurité économique, ont une plus grande voix et un plus grand pouvoir sur les ressources économiques, ont un meilleur accès à l'éducation et à l'emploi et se sentent en sécurité. Les lois sur la famille sont essentielles, tout comme les normes et les politiques sociales : on estime que 650 millions de filles sont mariées avant l'âge de 18 ans. Davantage d'efforts doivent être déployés pour protéger les femmes et les filles contre la violence et les abus à la maison et pour mettre en place des services qui permettent à ces femmes et à ces filles de retrouver et accéder à la justice.

05

## YÉMEN

DIALOGUE INTERACTIF SUR LE RAPPORT DU  
HAUT-COMMISSAIRE SUR LE YÉMEN

“Chaque source imaginable de misère et de souffrance humaine est liée à ce conflit; guerre, maladie, effondrement économique, terrorisme international, violations généralisées des droits de l'homme et crimes de guerre potentiels. Presque aucun domaine de la vie quotidienne n'est intact. Les services et institutions de base de l'Etat ont cessé de fonctionner. Des millions de femmes, d'hommes et d'enfants n'ont pas accès aux soins de santé de base. Près de 80% de la population, soit plus de 24 millions de personnes, ont besoin d'une forme d'assistance humanitaire et de protection, et plus des deux tiers des districts à risque de famine dans le pays.”

Michelle Bachelet, Haut-Commissaire aux droits de l'homme

Le Président du Groupe d'Eminents Experts internationaux et régionaux M. Kemal Jendoubi a déclaré qu'une liste de responsable de crimes a été soumise au Haut-Commissaire de manière strictement confidentielle. Les enfants continuent d'être mutilés et tués et le groupe a vérifié des cas de recrutement d'enfants par presque toutes les parties du conflit, et 3 millions d'enfants au Yémen souffrent de malnutrition sévère. Les parties qui transfèrent des armes aux parties au conflit ont été appelées à respecter leurs obligations en matière de droit international.

DEI a publié une déclaration élaborée avec la contribution de DEI-Yémen soulignant que le conflit en cours a des conséquences désastreuses sur les enfants au Yémen, et que nous demandons le renouvellement du mandat du Groupe d'Eminents Experts régionaux et internationaux afin de continuer à recueillir des preuves afin d'assurer une future reddition de comptes et la justice. DEI a également coparrainé une déclaration conjointe faite au nom de Save the Children.

## LES DROITS DE L'HOMME AU YEMEN

Kemal Jendoubi, Président de GEE a déclaré lors d'un événement parallèle que les enfants sont particulièrement touchés par le conflit avec des taux élevés de recrutement d'enfants soldats de moins de 15 ans, de plus beaucoup de victimes sont des enfants en raison des restrictions d'aide humanitaire et l'utilisation militaire des hôpitaux. 4 enfants ont été tués dans une frappe aérienne du centre de détention quelques jours avant le CDH. Il a été souligné que toutes les parties au Yémen sont responsables de violations du droit international humanitaire, et qu'il y a eu un échec commun, conjoint et collectif de toutes les parties et de la Communauté Internationale. Il s'agit d'un conflit fait par les hommes dont les effets peuvent et doivent être évités.

## 06

# RESOLUTION SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU YÉMEN

## Point 2, A/HRC/42/L.16

Avec 22 États membres pour, 11 abstentions et 12 voix contre, la résolution menée par le Canada, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Irlande a été adoptée. La résolution renouvelle le mandat du Groupe d'Eminents Experts pour un an et leur demande de présenter un rapport lors de la 45e session du CDH et de la transmettre à l'AG de l'ONU. Il demande également à la Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme de faire une mise au point orale sur la situation des droits de l'homme au Yémen et sur le développement et la mise en œuvre de la présente résolution lors de la 43e session du Conseil des Droits de l'Homme en mars 2020. La résolution s'est confrontée à l'opposition de plusieurs États, notamment l'Arabie Saoudite, qui a appelé au vote. La résolution a été adoptée avec le soutien de l'Union européenne avec plusieurs États d'Amérique latine. Un groupe d'États arabes s'est opposé au texte et a soutenu une autre résolution sur le Yémen sans enquête internationale sur les crimes de guerre. Grâce aux efforts de plaidoyer, la résolution actuelle exige que toutes les parties au conflit armé au Yémen mettent fin au recrutement d'enfants et libèrent ceux qui ont déjà été recrutés, et appelle toutes les parties à coopérer avec l'ONU pour leur réintégration dans leurs communautés, en tenant compte des recommandations formulées par le Secrétaire Général dans son rapport sur les enfants et les conflits armés. Enfin, elle réitère les engagements et obligations du Gouvernement yéménite d'assurer le respect de la Convention relative aux Droits de l'Enfant et à ses Protocoles facultatifs sur l'implication des enfants dans les conflits armés et sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

## EVENEMENT PARALLELE

Des militantes yéménites ont discuté du rôle des femmes yéménites dans la lutte contre la détention arbitraire et les disparitions forcées des femmes par le biais d'expériences et d'initiatives locales menées sur le terrain. Les panélistes ont fourni un profil des femmes détenues, identifiant l'impact socio-psychologique sur les femmes et leurs familles. Ces femmes ont énuméré les principaux défis à venir dans l'espoir d'être entendues par la Communauté Internationale, y compris celles qui font face au processus de libération des détenues dirigé par l'ONU.

# 07 JUSTICE ET DÉTENTION

## DIALOGUE INTERACTIF AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DÉTENTION ARBITRAIRE

Le rapport de visite de pays au Bhoutan par le Groupe de travail a mis en évidence une série de recommandations concernant la détention d'enfants dans l'administration de la justice, telles que la séparation constante des enfants des adultes et la mise en place des systèmes de justice adaptés aux enfants. DEI a fait une déclaration au nom du Groupe d'ONG sur les Enfants Privés de Liberté, dans lequel nous avons appelé les États à soutenir l'Etude Mondiale et ses recommandations, y compris des mécanismes spécifiques pour poursuivre la collecte de données et la mise en œuvre de bonnes pratiques comme alternatives à la détention.

## ÉVÉNEMENT PARALLÈLE SUR L'ADMINISTRATION SUR LA JUSTICE - DROITS DE L'HOMME EN DÉTENTION

Le rapport du Haut-Commissaire sur l'administration de la justice, y compris la justice juvénile constate que la surpopulation dans les prisons et les établissements de détention conduit à la violence, la mort et des blessures graves. Il est reconnu que d'autres solutions à la détention contribueront à atténuer ces risques. L'abolition de la peine de mort a conduit à cette augmentation dans les cas de peines d'emprisonnement à perpétuité, il y existe aussi une augmentation du temps avant la libération. Il est difficile d'obtenir des informations sur la question des enfants de prisonniers. La perte de contact est très fréquente dans les familles où un membre purge une peine d'emprisonnement à perpétuité - en de rares occasions, des maisons sont mises en place dans les prisons pour les visites familiales, ce qui, cependant ne se produit pas très souvent et pas pour les infractions les plus graves. Il existe aussi une tendance à imposer des peines d'emprisonnement à perpétuité à des enfants et c'est un problème qui nécessite plus d'attention. Au Royaume-Uni, les enfants dès l'âge de 10 ans peuvent être condamnés à perpétuité et cela s'est déjà produit.

## 08

## RÉSOLUTION SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, Y COMPRIS LA JUSTICE POUR ENFANTS A/HRC/42/L.11

Cette résolution biennale dirigée par l'Autriche a été adoptée par consensus lors de la 42e session. C'était une occasion importante de plaider en faveur d'une meilleure protection des droits des enfants dans le système de justice pour enfants. Faisant partie d'un groupe d'organisations de la société civile, DEI a fait pression pour que la résolution réponde aux besoins spécifiques des enfants impliqués dans le système judiciaire, en particulier en tenant compte du Commentaire général n°24 par le Comité sur les droits de l'Enfant.

### PROGRES NOTABLE

1. Une mise à jour importante de cette résolution a été de commencer à se détourner du terme « juvénile », et de se référer plutôt aux enfants conformément à la définition de l'enfant dans la CDE et d'éviter toute stigmatisation liée au terme « juvénile », qui manque de consensus international sur le groupe d'âge exact et peut parfois conduire à l'inclusion de certains enfants dans un groupe d'âge différent et peut les exposer à un traitement plus sévère.

2. La résolution appelle les États à séparer les différentes catégories de détenus, en tenant compte de leur sexe, de leur âge, de leur casier judiciaire, de la raison juridique de leur détention et des nécessités de leur traitement.

3. De plus, l'âge minimum de la responsabilité pénale de faire passer l'âge minimum de la responsabilité pénale de 12 à 14 ans, conformément au Commentaire général. DEI a soutenu ce changement et a appelé les États à le soutenir. Toutefois, il convient de mentionner que tous les États n'estiment pas que ce changement d'âge est approprié ou conforme à leur contexte national ou à leur cadre juridique national..



# 09 DROITS DE L'ENFANT AU CDH

## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Lors du dialogue renforcé, il a été souligné que plus d'efforts doivent être effectués afin de tenir les auteurs de violences sexuelles contre les femmes et les filles responsables de leurs actes. Le gouvernement devrait mettre en place des mécanismes préventifs contre la violence sexuelle, et l'inclusion des femmes devrait être promue au sein des forces armées. Il y a eu un engagement à mettre en place un Fonds de réparation ainsi qu'une Commission de vérité et de réparation pour les victimes de violations des droits de l'homme, ce qui est une étape très positive et la RDC sera soutenue par la MINUSCO dans ce domaine.

Concernant le processus d'EPU, la RDC a approuvé 239 recommandations et en a noté 28, mais il n'y a pas encore de volonté politique pour ratifier les Protocoles facultatifs à la Convention sur l'implication d'enfants dans les conflits armés et sur une procédure de communication (OPIC).

## DÉBAT GÉNÉRAL SUR L'ARTICLE 5

Nous avons été témoins d'un recul des droits de l'homme qui s'est manifesté au Conseil par la tentative de certains États d'affaiblir les titulaires de mandat des procédures spéciales. Il n'était pas certain qu'un État dépose ou non une résolution en ce sens. En réponse à ces préoccupations, DEI a coparrainé une déclaration conjointe d'Amnesty International avec 19 autres ONG exprimant leur soutien au processus du Comité de Coordination pour renforcer le travail des Procédures Spéciales.

## EPU COSTA RICA - RÉSULTATS DE LA 33E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL

La délégation du Costa Rica a reçu au total 212 recommandations et a décidé d'en accepter 194, partiellement 3, prendre note de 12 et rejeter 3. Trois recommandations ont été acceptées sur les droits des enfants à l'exception de deux, relatives aux mariages d'enfants, mariages précoces et forcés. Le Costa Rica a partiellement accepté et pris note de ces recommandations, estimant qu'aucune mesure supplémentaire n'était pas nécessaire pour prévenir le mariage des enfants, car des lois étaient déjà en vigueur. Les recommandations rejetées correspondent à la décriminalisation de l'avortement. Le Costa Rica a fait valoir dans son article 121 du Code pénal: "L'avortement pratiqué avec le consentement des femmes par un médecin ou un obstétricien autorisé n'est pas punissable".

**10****DIALOGUE INTERACTIF AVEC L'EXPERT  
INDÉPENDANT SUR LA RÉPUBLIQUE  
CENTRAFRICAINE**

Il est important de lutter contre l'impunité et de prendre des sanctions politiques ou judiciaires contre ceux qui violent l'accord de paix. Le mandat de l'expert indépendant sur la RCA a été reconduit dans la résolution A/HRC/42/L.31 pour un an «évaluer, surveiller et rendre compte de la situation en vue de formuler des recommandations concernant l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme ».

**DIALOGUE INTERACTIF SUR LA MISE À JOUR  
ORALE DU HAUT-COMMISSAIRE SUR L'UKRAINE**

UNICEF highlighted that children are being held in institutions and is particularly concerned about the high number of children with disabilities in such settings.

**DIALOGUE INTERACTIF SUR LA MISE À JOUR  
ORALE DU HAUT-COMMISSAIRE SUR LA LIBYE**

Les conditions de détention en Libye sont particulièrement préoccupantes, ainsi que la détention arbitraire indéfinie, la torture, les mauvais traitements, et la traite d'êtres humains. Les migrants sont aujourd'hui exposés aux effets du conflit, 3500 sont détenus dans des centres dans les zones de conflit, dont 1 sur 5 sont des enfants. Les États ont l'obligation, en vertu du droit international, de venir en aide à ces migrants et de fournir un abri en dehors de la Libye en vertu du principe de non-refoulement. Il est recommandé à un organe d'enquête d'enquêter sur les violations du droit international en Libye.

Une enquête régionale récente d'UNICEF a révélé que 3 Libyens sur 4 considèrent que la situation des enfants s'est détériorée au cours des 4 dernières années, parce que les centres de santé et d'éducation font face à des attaques entraînant la mort et des blessures de civils, y compris des enfants. La fermeture d'écoles signifie que 12 000 enfants n'étudient pas. Les enfants sont de plus en plus recrutés et enrôlés dans des groupes armés. L'utilisation d'enfants dans les conflits armés est une violation du droit international relatif aux droits de l'homme et peut constituer un crime de guerre. Les mineurs non accompagnés et séparés vivent dans des conditions déplorables et subissent des abus de la part des trafiquants et d'autres personnes.